Isabelle Pitre — Maître Artisan
Restauration de tableaux et d'objets d'art
28 rue Traversière, 75012 Paris — métro Gare de Lyon

Premiers gestes et conseils

après un sinistre

Dégât des eaux, incendie, choc, humidité : ce qu'il faut faire — et surtout ne pas faire — dans les heures qui suivent, avant qu'un restaurateur puisse intervenir. Ces quelques précautions décident souvent de ce qui pourra être sauvé.

Les premiers gestes de sauvegarde font toujours la différence.

AVANT D'AGIR, APPELEZ

06 60 94 82 63

Un conseil au téléphone ne coûte rien et évite l'irréparable. Contactez en premier lieu un artisan spécialisé : il vous dira quoi faire de votre œuvre, tout de suite, selon son matériau et son état.

1

Mettre à l'abri

Sortir l'œuvre de la zone sinistrée et la garder dans un lieu sécurisé, sec, tempéré et à l'abri de la lumière.

2

Ne rien appliquer

Aucun produit, aucun solvant, aucune chaleur, aucun frottement. La surface ne doit être ni essuyée, ni tamponnée, ni grattée.

3

Appeler avant de manipuler

Un restaurateur spécialisé vous guidera dès le premier appel. La plupart des pertes définitives viennent des heures qui suivent, pas du sinistre lui-même.

Selon la nature de l'œuvre

Tableau sur toile

À plat, face vers le haut, jamais roulé. Si le châssis est mouillé, ne le démontez pas : la toile se déformerait en séchant hors tension. Les soulèvements de peinture ne se recollent pas : on les protège en évitant tout contact.

Panneau de bois, sculpture, cadre

Le bois gonfle, puis fend en séchant trop vite. Séchage lent et naturel, loin de toute source de chaleur. Rassemblez tous les morceaux cassés, sans tenter de les emboîter ni de les coller : ils repartent avec l'œuvre. Une œuvre doit arriver **entière** — panneau, cadre, verre, éclats, visserie, jusqu'à la poussière du fond du sachet. Ce qui est apporté n'aura pas à être recréé.

Pastel, dessin, aquarelle, papier

Les plus fragiles de tous : un pastel mouillé ne se touche pas, ne se souffle pas, ne se transporte pas à la verticale. Laissez l'œuvre à plat, telle quelle, et appelez avant tout déplacement.

Dorure, céramique, ivoire

La dorure à l'eau part au moindre contact humide : ne l'essuyez pas. L'ivoire se fend aux variations brutales d'humidité. Les tessons se conservent tous, même les plus petits éclats.

Œuvre contemporaine, technique mixte

Papier, toile, bois, plastique et résine réagissent différemment dans un même objet. Ne tentez aucun nettoyage : ce qui convient à l'un détruit l'autre.

Décor peint, fresque, grand format

Ne faites rien sécher artificiellement et ne couvrez pas la surface. Une intervention sur place est possible : photographiez, aérez, appelez.

Un diagnostic qualifié est une nécessité

Chaque œuvre est une parcelle de notre patrimoine. Seul un **diagnostic préalable, établi par un restaurateur diplômé et qualifié**, permet d'analyser la réactivité de la matière. Agir sans expérience ni connaissance scientifique expose l'œuvre à des dommages irréversibles. Par sécurité et par respect de l'œuvre, **transmettez-la au restaurateur dans l'état**, et contactez l'expert d'assurance sans tentative d'intervention personnelle.

> **Pourquoi l'urgence ?** Après une inondation, les moisissures peuvent apparaître en quarante-huit heures et continuent de travailler tant qu'on ne les arrête pas. Après un incendie, les suies deviennent grasses et adhèrent d'autant plus qu'on attend — et qu'on les frotte. Dans les deux cas, ce sont les premiers jours qui décident de ce qui pourra être sauvé.

À ne surtout pas faire

N'intervenez pas vous-même

Aucun produit, aucun solvant, aucun nettoyant ménager, aucun ustensile — et **aucun test**, pas même dans un coin. Les solvants dissolvent les vernis d'origine ; l'eau et les produits savonneux fixent la salissure en profondeur ; on efface des pigments et des informations qu'il fallait conserver.

La **recette de l'oignon et de la pomme de terre**, qui circule sur Internet, abîme les œuvres de façon irréversible.

- **Ne roulez pas une toile montée sur châssis**, et ne roulez jamais la couche picturale vers l'intérieur : la peinture se détache par écailles.
- **Ne posez rien sur la surface** qui pourrait y adhérer : papier journal, film plastique, carton, papier bulle, drap, mousse.
- **N'utilisez aucun solvant ni produit** : ni alcool, ni acétone, ni white-spirit, ni savon, ni nettoyant ménager, ni lingette.
- **Ne séchez pas une toile au sèche-cheveux**, au radiateur, au soleil ou à l'air chaud : la toile se rétracte et la peinture se soulève.
- **Ne grattez pas les parties charbonneuses ou brûlées.** On croit nettoyer, on enlève de la matière : la perte est définitive. Laissez en l'état.
- **Ne frottez pas, n'épongez pas la couche picturale**, même d'un geste léger.
- **Ne collez rien sur une déchirure**, et surtout rien sur la face peinte : ni ruban adhésif, ni colle, ni produit d'aucune sorte.
- **Ne recollez rien vous-même.** Les colles du commerce ne sont ni réversibles ni adaptées, et compliquent toute restauration ultérieure.
- **Ne jetez aucun fragment**, même minuscule, même calciné.
- **Ne laissez pas une œuvre dans son cadre ou sous un verre mouillé**, et ne remettez pas un pastel ou un dessin humide sous verre.
- **Évitez les déformations :** ne portez pas un tableau par la toile, ne le posez pas debout sur un angle, ne l'empilez pas.

Ce qu'il faut faire

- **Sécurisez d'abord les lieux :** coupez l'eau, l'électricité, laissez les secours faire leur travail.
- **Sortez les œuvres de la zone humide** dès que c'est possible sans danger.
- **Gardez-les dans un lieu sécurisé**, sec, tempéré, aéré, à l'abri de la lumière directe.
- **Posez l'œuvre à plat**, face vers le haut, sur un support propre et sec, sans rien poser dessus.
- **Séparez les œuvres mouillées** les unes des autres ; ne les empilez jamais.
- **Conservez tous les fragments**, écailles et éclats dans une boîte ou une enveloppe identifiée. Ils se replacent.
- **Une toile déchirée :** au besoin, un simple sparadrap facilement retirable **au dos seulement**, pour maintenir le temps du transport. Rien sur la déchirure elle-même, aucun produit.
- **Transportez une toile à plat**, dans un carton qui la stabilise : c'est ce qui évite d'accentuer les déformations en chemin.
- **Si une toile seule, sans châssis, doit absolument être roulée :** la couche picturale est tournée **vers l'extérieur** du mandrin, jamais vers l'intérieur — c'est ce qui évite les soulèvements et les craquelures.
- **Une sculpture ou un objet cassé :** rassemblez le maximum d'éléments retrouvés et remettez-les avec l'œuvre — céramique, plâtre, bois, ivoire. Plus il reste de matière d'origine, plus la réintégration est fidèle.
- **Faites baisser l'humidité de la pièce** en douceur : aération, déshumidificateur à distance. Jamais de chaleur dirigée sur l'œuvre.
- **Photographiez l'état de l'œuvre** dès que possible, sous plusieurs angles : c'est la première pièce de votre dossier d'assurance.
- **Notez la date, l'heure et la nature du sinistre**, ainsi que les conditions de conservation avant et après.
- **Appelez un restaurateur spécialisé**, puis votre assureur. Demandez un constat d'état : c'est lui qui fonde l'indemnisation.

À L'Atelier — Isabelle Pitre MAÎTRE ARTISAN
Restauration de tableaux et d'objets d'art · 28 rue Traversière, 75012 Paris — métro Gare de Lyon
06 60 94 82 63
contact@a-latelier.fr · www.a-latelier.fr

Votre dossier d'assurance

Ce que l'assureur attend — et ce que l'atelier établit

Une indemnisation se fonde sur des pièces techniques, pas sur une estimation verbale. L'atelier réalise :

- le **constat d'état détaillé**, description technique et matérielle de l'œuvre et de ses dommages, photographies à l'appui ;
- le **devis de restauration**, conforme aux exigences d'un dossier d'indemnisation ;
- le **suivi de l'intervention**, jusqu'à la remise de l'œuvre.

Le devis est sans frais et n'engage à rien. Le constat d'état détaillé et le dossier destiné à l'assurance sont autre chose : documents écrits et photographiés, ils demandent plusieurs heures de recherches et de rédaction, et font l'objet d'une facturation dont le montant vous est annoncé avant d'être engagé. L'atelier n'expertise pas les œuvres et n'en donne pas la valeur : cela relève du commissaire-priseur ou de l'expert en œuvres d'art.

L'atelier est couvert par une assurance de responsabilité civile professionnelle et ses locaux sont assurés. Il appartient au propriétaire d'assurer l'œuvre elle-même : pour une œuvre de valeur, par une extension de son propre contrat.

Pourquoi ne pas s'improviser restaurateur

La conservation-restauration est un métier à part entière. Elle demande des connaissances en **sciences, en chimie, en physique et en mécanique** : comprendre comment un liant vieillit, comment un solvant agit, comment une toile travaille en tension, comment un bois réagit à l'humidité. Ce n'est là qu'une part de ce qui entre en jeu : c'est l'ensemble de ces connaissances, et de bien d'autres, qui décide de la bonne méthode, des bons produits et du geste juste — et, bien plus souvent, de celui qu'il ne faut pas faire.

Une intervention improvisée laisse des **dommages irréversibles** : un produit qui pénètre la couche picturale, une colle qu'on ne pourra plus retirer, une matière d'origine perdue. Confier l'œuvre à une personne qualifiée, c'est non seulement obtenir un résultat optimal, mais garantir la **qualité technique et esthétique** de l'œuvre et lui conserver toute sa valeur.

C'est aussi un **devoir de transmission**. Une œuvre ne nous appartient qu'un temps : avoir le bon sens de ne pas la restaurer au hasard, et de la laisser entre les mains d'un professionnel, c'est ce qui permet de la transmettre.

En résumé

Mettez l'œuvre à l'abri. N'appliquez rien. Ne grattez rien. Gardez tous les fragments. Photographiez. Appelez. Une œuvre laissée en l'état se restaure presque toujours ; une œuvre nettoyée dans l'urgence, beaucoup plus rarement.

À L'Atelier — Isabelle Pitre MAÎTRE ARTISAN
26 ans d'expérience · 3 000 œuvres restaurées · 28 rue Traversière, 75012 Paris — métro Gare de Lyon · sur rendez-vous
06 60 94 82 63
contact@a-latelier.fr · www.a-latelier.fr

Document d'information gratuit, librement reproductible et diffusable tel quel. Il ne remplace pas l'examen de l'œuvre par un conservateur-restaurateur.